

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 30 Nov — 1836.

Comptabilité générale.

2^m^e Bureau.

Monsieur, M^r. Julien, Nég^t. Français établi à Rome, et qui est depuis longtemps chargé d'expédier à Paris les objets d'art envoyés par les élèves de l'Académie, est en instance auprès de mon Ministère pour une somme de 102^{fr}. 35^{fr} qui réclame la Maison de Commission de Paris, pour intérêts de Débours, résultant du retard apporté dans le payement des frais d'expédition des Caïses composant l'envoi de 1835.

Comme il n'est pas juste que M^r. Julien supporte ces intérêts qui résultent des Délais qu'ont entraînés les formalités Administratives, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien tenir la D^e somme de 102^{fr}. 35^{fr} à la disposition de ce Négociant, à charge par lui de vous rapporter la preuve que la maison de Commission de Paris est désintéressée.

Je vous autorise à porter de suite cette somme en Dépense dans votre Compte de 1836. /

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma Considération,

L^r Le Pair de France, Ministre
Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,
Le Sous Secrétaire d'Etat,

Laparin

Monsieur Ingres, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de France à Rome.